

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026-106

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MONSIEUR DOMINIQUE BONNEAU, 7^{ème} ADJOINT

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL20260320_02 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL20260320_04 en date du 20 mars 2026 fixant le montant des indemnités des élus ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL20260320_05 en date du 20 mars 2026 de majoration des indemnités de fonction des élus municipaux ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Dominique BONNEAU, en qualité de 7^{ème} adjoint en date du 20 mars 2026 ;

Considérant la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints pour la bonne marche des affaires communales,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Dominique BONNEAU, septième adjoint, est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les affaires relatives aux Travaux et à la Sureté des Bâtiments pour lesquelles il est habilité à signer tous les documents.

Article 2 : Monsieur Dominique BONNEAU, percevra mensuellement une indemnité égale à 18.10% de l'indice brut terminal de la fonction publique, majorée de 15%.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : L'Ampliation du présent arrêté sera affichée à la porte de la Mairie, publiée au Recueil des Actes Administratifs et adressée à :

- à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- à Madame la trésorière publique de Coulommiers ;
- à Monsieur Dominique BONNEAU.

Fait à Fontenay-Trésigny,
Le 25 mars 2026

Le 7^{ème} adjoint,
Dominique BONNEAU



Le Maire,
Patrick ROSSILLI

